

Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA)

Conférence extraordinaire des Ministres de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA)

N'Djamena, Hôtel Hilton, 28 Juillet 2017

HUIS CLOS DES MINISTRES

Communiqué final

1. Sous le haut patronage de **Son Excellence Monsieur Idriss DEBY ITNO** Président de la République du Tchad, Chef de l'Etat, il s'est tenu à N'Djamena en République du Tchad le 28 Juillet 2017, la Conférence extraordinaire des Ministres de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA). Cette Conférence a été organisée par le Gouvernement du Tchad, en collaboration avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) à travers le Programme de Conservation de la Biodiversité en Afrique centrale-Sauvegarde des Eléphants d'Afrique centrale (PCBAC-SEAC) financé par la Banque Africaine de Développement (BAD).
2. Cette session de haut niveau a été précédée du 25 au 26 juillet 2017 par le segment technique.
3. Les pays membres ci-après ont pris part aux travaux : Cameroun, Congo, Gabon, République Centrafricaine et Tchad.
4. Etaient présents en tant qu'observateurs, les représentants de l'Angola, du Burundi, de la Guinée Equatoriale, de la République Démocratique du Congo et de Sao Tomé et Principe en tant qu'Observateurs.
5. Y ont également pris part, les représentants des institutions sous-régionales, régionales, organisations internationales et bailleurs de fonds suivants : l'Union Africaine (UA), la CEEAC, la COMIFAC, la Conférence des Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), le Réseau des Parlementaires impliqués dans la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (REPAR), le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), le Réseau des Organisations de la Société civile pour l'économie verte (ROSCEVAC), le Réseau des Agences Nationales des Aires Protégées à l'image de l'Agence Nationale de la Protection de la Nature (ANPN) de la République Gabonaise, le REJEFAC, le REPAC.
6. Les experts représentants des Partenaires Techniques et Financiers suivants ont pris part aux travaux : African Wildlife Foundation (AWF), Fonds Mondial pour la Nature (WWF), GIZ, SOS Eléphants, Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), UNESCO, TRAFFIC, FAO, UNOCA, Banque Mondiale, Union Européenne, EFW.

7. Cette conférence a bénéficié de l'appui technique de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et du Fonds Mondial pour la Nature (WWF).
8. La cérémonie solennelle d'ouverture a été marquée par deux allocutions : le discours de Madame le Secrétaire Général Adjoint de la CEEAC et celui de Monsieur le Ministre de l'Environnement et de la Pêche de la République du Tchad.
9. Dans son allocution introductive, Madame Marie Chantal Thérèse MFOULA, Secrétaire Général Adjoint de la CEEAC en charge du Département Intégration Physique Economique et Monétaire de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) tout en remerciant le Président de la République du Tchad pour l'Organisation de la Conférence extraordinaire des ministres de l'OCFSA, a relevé l'urgence d'une OCFSA forte pour assurer la coordination technique à côté des Etats et du Secrétariat général de la CEEAC. Une urgence justifiée par les enjeux de l'éco sécurité et la réforme institutionnelle et organisationnelle de la CEEAC en cours.
10. Ouvrant la Conférence, Monsieur Brah MAHAMAT, Ministre de l'Environnement et de la Pêche de la République du Tchad, a souhaité une chaleureuse bienvenue à ses pairs Ministres en charge de la Faune d'Afrique Centrale, aux experts des pays membres de l'OCFSA et aux distingués invités. Tout en remerciant le Cameroun d'avoir accepté de conduire la redynamisation de l'OCFSA, il a salué les réalisations du Comité ad hoc mis en place afin de gérer les affaires courantes de l'OCFSA. Le Ministre a mentionné que l'OCFSA en dépit des dysfonctionnements de tous ordres qui l'ont plombé, est appelée à jouer pleinement son rôle dans la lutte contre le braconnage qui a pris des proportions inquiétantes au cours de ces dernières années. Le contexte étant favorable à la remise en selle de l'OCFSA au regard des initiatives en cours dans la sous-région et au niveau africain, il a encouragé la mutualisation des efforts pour une renaissance de l'Organisation. C'est sur une note d'espoir qu'il déclaré ouvert les travaux du segment ministériel de l'OCFSA.
11. Le bureau mis en place pour la conduite des travaux a été constitué ainsi qu'il suit :
 - Président : Monsieur Brah MAHAMAT, Ministre de l'Environnement et de la Pêche de la République du Tchad ;
 - Vice-président : Monsieur Henri DJOMBO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de la République du Congo ;
 - Rapporteur: Excellence Monsieur BAH OUMAROU SANDA, Ambassadeur de la République du Cameroun au Tchad.
12. Après la mise en place du bureau, le rapport des experts a été lu par Madame Victoire EHETH, Membre du Comité ad hoc chargé de gérer les affaires courantes de l'OCFSA. Les ministres ont pris acte du dudit rapport et ont renvoyé son examen au huis clos.
13. A huis clos, les points suivants étaient prévus pour être examinés conformément aux recommandations de la Conférence extraordinaire des Ministres de l'OCFSA tenue à Yaoundé le 17 juin 2015:

- Recrutement d'un consultant pour l'élaboration d'un manuel de procédures administratives et comptables de l'OCFSA ;
 - Règlement intérieur du Secrétariat Permanent de l'OCFSA ;
 - Règlement intérieur de la Conférence des Ministres de l'OCFSA ;
 - Budget de l'OCFSA ;
 - Actions prioritaires à mener par le Secrétariat Permanent dès sa prise de fonction ;
 - Elargissement de l'OCFSA aux autres Etats membres de la COMIFAC ;
 - Arriérés de contributions des Etats membres ;
 - Recrutement des personnels statutaires de l'OCFSA.
14. A la suite des échanges concernant l'adoption de l'ordre du jour, les Ministres ont relevé que le point concernant l'examen du recrutement des personnels n'était pas pertinent à l'heure actuelle, en raison des contraintes budgétaires. Par conséquent l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour ont été ajournés pour délibérations ultérieures.
 15. Tout en réaffirmant l'urgence de redynamiser l'OCFSA, comme précisé dans la Déclaration de N'Djamena sur l'éco sécurité, le conflit Homme/Faune et les autres conflits liés à l'utilisation des terres, les Ministres ont souligné l'importance de l'opérationnalisation de l'OCFSA à travers une stratégie sous régionale adossée à la stratégie africaine de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la flore et de la faune.
 16. S'agissant du financement de l'OCFSA, il a été retenu que la base juridique de l'ancrage au Secrétaire Général de la CEEAC était indispensable.
 17. Les Ministres ont convenu que le Secrétariat général de la CEEAC, la République du Congo et la République du Cameroun devront conjointement préparer un document de plaidoyer qui sera présenté pendant la réunion ministérielle du CTS prévue du 2 au 6 septembre 2017 à Addis Abeba (Ethiopie), en vue d'amener la Commission de l'Union Africaine à rechercher des partenaires pouvant assurer le financement des activités de lutte anti braconnage.
 18. Afin de faciliter l'élaboration du document de plaidoyer qui relèvera les défis et les principaux axes d'intervention budgétisés, chaque pays membre de la CEEAC devra soumettre à la présidence congolaise tous documents pertinents, notamment les stratégies nationales de lutte anti braconnage.
 19. Les trois parties (Congo, Cameroun, CEEAC) devront se retrouver à Brazzaville le 08 Août 2017, à l'effet de finaliser le document de plaidoyer et d'arrêter une feuille de route de redynamisation de l'OCFSA (y compris le recrutement des consultants en vue de finaliser les programmes à soumettre ultérieurement aux partenaires.
 20. Au terme des travaux, les Ministres ont remercié le peuple frère de la République du Tchad, son Président et son gouvernement de l'accueil chaleureux qui leur a été réservé.

21. Les Ministres ont aussi félicité tous ceux qui ont contribué à l'organisation logistique de cette Conférence, notamment les partenaires au développement, l'équipe d'interprètes et du secrétariat de la Conférence.

Fait à N'Djamena, le 28 juillet 2017

Pour les Ministres

Monsieur le Ministre de l'Environnement et de
la Pêche de la République du Tchad
Président de la Conférence

